

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 20 juillet 2022, à 18 h 30, sous la présidence de M. PASQUON, Maire de la commune de PUISSEGUIN.

Membres présents : MM. PASQUON Jean Michel, DESPRES Jean-Marie, VEDELAGO Jean-Paul, MM. MONTCHARMON Daniel, ARVIS Alain, Mmes VALLET Bernadette, GOMME Séverine, KOSAK Magali, MM. ABERLEN Tony et LE PICHON Bernard.

Membre représenté : Mme PICKUP Catherine pouvoir à Mme GOMME Séverine.

Membres excusés : M. BRANGER Alain, Mme DUMONT Mireille, MM. PASQUON Thierry et DURAND-TEYSSIER Thomas.

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2022,
- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Travaux cour de l'Ecole : choix des entreprises pour les sols souples et les structures de jeux et résines.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2022

Le procès-verbal de la réunion du 12 juillet est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Magali KOSAK est nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX COUR ECOLE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES SOLS SOUPLES – LES STRUCTURES DE JEUX ET RESINES

Monsieur le Maire indique que comme pour le lot VRD qui a été attribué lors de la réunion du Conseil du 12 juillet, une consultation a été relancée pour les lots sols souples et structures de jeux. Le lot sols souples, afin d'obtenir plus de réponses, a été scindé en deux avec une distinction en ce qui concerne :

- la fourniture et la mise en œuvre du sol amortissant coulé à froid,
- les résines et revêtement perméable pour l'entourage des arbres.

Lors de la consultation il a été indiqué que les travaux seraient à réaliser pendant les vacances de La Toussaint.

Lot Structures de jeux :

Les sociétés KASO, PROVILLE MOBIPOSE, ID VERDE et PIKOTIN ont remis des offres qui s'échelonnent de 27 593 € 97 HT à 39 565 € 83 HT.

Extrait de la délibération n° 2022/33 : FOURNITURES ET POSE DE STRUCTURES DE JEUX DANS COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE JEANNE D'ALBRET : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre des travaux de réfection de la cour de l'école publique Jeanne d'Albret, suite à la consultation lancée par M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprise ID VERDE – 8 chemin Clément Laffargue – 33650 MARTILLAC, d'un montant de 27 593 € 97 HT soit 33 112 € 76 TTC pour la fourniture et pose de structures de jeux dans la Cour de l'Ecole Publique Jeanne d'Albret.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

Les crédits sont ouverts au budget principal commune 2022.

Lot Sols souples :

Les sociétés ASL33, DIECO, KASO, PROVILLE, ADN-SOL, ID VERDE et PIKOTIN ont remis des offres allant de 10 993 € 42 HT à 23 689 € 96 HT. Considérant les critères de sélection du marché, il est proposé de retenir l'entreprise DIECO.

Extrait de la délibération n° 2022/34 : FOURNITURES ET POSE SOLS SOUPLES DANS COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE JEANNE D'ALBRET : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprise Sarl DIECO – ZA BERROUETA – 64122 URUGNE, d'un montant de 11 866 HT soit 14 239 € 20 TTC pour la fourniture et pose de sols souples dans la Cour de l'Ecole Publique Jeanne d'Albret.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

Les crédits sont ouverts au budget principal commune 2022.

Lot résines :

Les sociétés ID VERDE, PIKOTIN, SIGNAUX GIRAUD et ADN SOL ont remis des offres qui s'échelonnent de 2 454 € 00HT à 7 810 € 00 HT.

Extrait de la délibération n° 2022/35 : POSE RESINES DANS COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE JEANNE D'ALBRET : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE le devis de l'entreprise Sarl PIKOTIN – 6 Avenue du 11 Novembre – 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES, d'un montant de 2 454 HT soit 2 944 € 80 TTC pour la pose de résines dans la Cour de l'Ecole Publique Jeanne d'Albret.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

Les crédits sont ouverts au budget principal commune 2022.

QUESTION DIVERSE

Canicule : M. le Maire indique que la salle du foyer rural est mise à disposition des administrés qui souhaiteraient venir se rafraîchir en journée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.